



ACCORD GPEC POLE EMPLOI DECLARATION SNU-FSU CGT CGT-FO

Nous sommes convoqués aujourd'hui pour négocier un potentiel accord de branche sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

La CGT-FO, le SNU /FSU et la CGT vous ont demandé de reporter cette réunion ultérieurement parce qu'un appel à la grève et à la manifestation a été lancé à l'échelle interprofessionnelle par 7 OS dont nos trois organisations.

Le mot d'ordre de cet appel est l'abrogation de la loi Travail. Or vous nous avez convoqués aujourd'hui alors que :

- La loi Travail entérine la disparition du principe de faveur et ce faisant, la primauté des accords d'entreprises au détriment des accords de branches et des conventions collectives.
- Vous nous invitez à négocier un accord de branche GPEC sur la base d'un référentiel des métiers que nous avons contesté en justice et dont la décision doit intervenir le 20 septembre 2016. Lequel, référentiel des métiers constituait la clé de voûte d'une classification, (dans un tryptique désormais tristement connu : Référentiel/ classification/GPEC), qui a été déclarée non écrite par la Cour d'Appel le 7 janvier 2016, à la suite de notre action.
- Vous ne pouvez ignorer la contestation sociale, engendrée par le remplacement sur les bulletins de salaires, des emplois repères de la classification en vigueur, par des emplois issus du référentiel des métiers, lequel nous l'avons dit plus haut, est largement contesté.
- La discussion des orientations formations en CPNF a fait apparaître pour l'ensemble des OS que la DG prévoyait déjà la mise en œuvre d'actions de formations qui seraient comprises dans un accord GPEC alors que nous entamons à peine la négociation.
- Nous avons du mal à imaginer qu'un accord GPEC puisse être engagé sans moyens supplémentaires, considérant que le budget Pôle-emploi est en régression constante puisque dans le même temps vous nous refusez la réouverture des NAO, la réouverture de la négociation de la classification et que vous avez laissé au point mort la négociation de l'accord sur la formation professionnelle.

Au vu de ces éléments, nous avons quelques doutes quant à la loyauté de la négociation qui s'ouvre. Dans ce contexte, votre refus de reporter cette réunion alimente nos doutes. Ainsi, nous considérons que la priorité du jour, c'est de marquer notre détermination à voir abroger la loi Travail dans la grève et dans la rue, avec les centaines de milliers de salariés de ce pays. Dans ce climat et au regard de l'impact de cette loi scélérate, nous décidons de quitter cette réunion.

PARIS, le 15 SEPTEMBRE 2016